

# REPUBLIQUE DU NIGER

Cabinet du Premier Ministre  
Autorité de Régulation de la Commande Publique

Niamey, le 30/05/2022



## AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°01/DPC/ARCOP/2023

Dans le cadre du recrutement d'un cabinet chargé d'auditer les marchés en souffrance sur la période allant de 2011 à 2020, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les candidats qui seront invités à acquérir la Demande de proposition.

Le cabinet sera choisi selon la méthode fondée sur la qualité technique et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Proposition.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de **l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24** ou le télécharger sur son Site Web : [www.arcop.ne](http://www.arcop.ne),  
E-mail : [infos@arcop.ne](mailto:infos@arcop.ne).

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse suivante : **Bureau d'Ordre de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24** au plus tard **le vendredi 16 juin 2023 à 10 heures (heure locale)**.

L'envoi par courrier électronique n'est pas admis.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à **11 heures (heure locale)**.

La liste de candidats présélectionnés sera communiquée au plus tard vingt-cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de [zourkaleini.zara@armp.ne](mailto:zourkaleini.zara@armp.ne); [hassaneboubacar12.bh@gmail.com](mailto:hassaneboubacar12.bh@gmail.com) les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30 mn (heures locales) à l'adresse suivante : **Bâtiment A, Bureau A05, 394 Rue du Plateau PI 18 BP : 725 Niamey-Niger, Tél : (00227) 20 72 35 00 ; Fax : (00227) 20 72 59 81**.

**Le Directeur Général**

**Dr. Issoufou Adamou**

**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
**Fraternité – Travail – Progrès**

**Cabinet du Premier Ministre**

-----  
*Autorité de Régulation de la Commande Publique*



---

**DOSSIER DE PRESELECTION DE CANDIDATS**  
**DPC-ARCOP-01-2023**

**OBJET :**

*Recrutement d'un Cabinet chargé d'auditer les marchés en souffrance  
sur la période allant de 2011 à 2020*

**FINANCEMENT : BUDGET ARCOP**

*Mai 2023*

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<b><u>PIECE N° 1</u> : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET .....</b>	<b>7</b>
<b><u>PIECE N° 2</u> : NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET.....</b>	<b>9</b>
<b><u>Chapitre I</u> : Généralités .....</b>	<b>10</b>
<b><u>Chapitre II</u> : Dossier de présélection .....</b>	<b>12</b>
<b><u>Chapitre III</u> : Préparation des dossiers de candidature.....</b>	<b>12</b>
<b><u>Chapitre IV</u> : Remise des dossiers de candidature.....</b>	<b>14</b>
<b><u>Chapitre V</u> : Ouverture des plis, Evaluation et Classement                   des candidats.....</b>	<b>14</b>
<b><u>PIECE N° 3</u> : RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES                   DES CONSULTANTS.....</b>	<b>18</b>

**REPUBLIQUE DU NIGER**

---

**DOSSIER DE PRESELECTION DE CANDIDATS  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'AUDITER LES  
MARCHES EN SOUFFRANCE SUR LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2020**

---

**PIECE N°1 DU D.P**

---

**FINANCEMENT : ARCOP**

---

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

---

## REPUBLIQUE DU NIGER



### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°01/DPC/ARCOP/2023

Dans le cadre du recrutement d'un cabinet chargé d'auditer les marchés en souffrance sur la période allant de 2011 à 2020, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les candidats qui seront invités à acquérir la Demande de proposition.

Le cabinet sera choisi selon la méthode fondée sur la qualité technique et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Proposition.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'**Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)**, 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24 ou le télécharger sur son Site Web : [www.arcop.ne](http://www.arcop.ne) , E-mail: [infos@arcop.ne](mailto:infos@arcop.ne).

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse suivante : **Bureau d'Ordre de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)**, 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24 au plus tard le **jeudi 16 juin 2023 à 10 heures (heure locale)**.

L'envoi par courrier électronique n'est pas admis.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à **11 heures (heure locale)**.

La liste de candidats présélectionnés sera communiquée au plus tard vingt-cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de [zourkaleini.zara@arcop.ne](mailto:zourkaleini.zara@arcop.ne); [hassaneboubacar12.bh@gmail.com](mailto:hassaneboubacar12.bh@gmail.com) les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30 mn (heures locales) à l'adresse suivante : **Bâtiment A, Bureau A05, 394 Rue du Plateau PI 18 BP : 725 Niamey-Niger, Tél : (00227) 20 72 35 00 ; Fax : (00227) 20 72 59 81.**

**Le Directeur Général**

**Dr. Issoufou Adamou**

**REPUBLIQUE DU NIGER**

---

**DOSSIER DE PRESELECTION DE CANDIDATS  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'AUDITER LES  
MARCHES EN SOUFFRANCE SUR LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2020**

---

**PIECE N°2 DU D.P**

---

**FINANCEMENT : ARCOP**

---

**LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET**

---

(Nom du Candidat)

(Lieu et date)

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

**A**

Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*

Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*;

Après avoir examiné le dossier de Présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*

.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

Veillez agréer, Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet)*

**REPUBLIQUE DU NIGER**

---

**DOSSIER DE PRESELECTION DE CANDIDATS  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'AUDITER LES  
MARCHES EN SOUFFRANCE SUR LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2020**

---

**PIECE N°2 DU D.P**

---

**FINANCEMENT : ARCOP**

---

**NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION  
D'INTERET**

---



## **CHAPITRE I : GENERALITES**

### **Article premier : Objet de l'Avis de manifestation d'intérêt**

Le présent Avis à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection, conformément aux dispositions de l'article 78 du Code des marchés publics et des délégations de service public au Niger, de candidats devant soumettre des demandes de proposition pour le recrutement d'un cabinet chargé d'un cabinet chargé d'auditer les marchés en souffrance sur la période allant de 2011 à 2020.

### **Article 2 : Critères de qualification**

Pour être admis à participer à la présente consultation, le Candidat devra justifier d'une solide expérience dans le domaine des audits en général, des audits des marchés publics en particulier. Le cabinet d'études qui sera retenu, devrait être capable de mobiliser un personnel clé de haut niveau, disposant d'une expertise dans les spécialités concernées.

L'équipe sera composée des experts suivants :

- un (1) chef de mission, titulaire d'un diplôme BAC + 5 ans au moins dans l'un des domaines (juridique, économique, technique ou tout autre domaine connexe).

**Pour l'expérience générale**, il doit être un spécialiste en marché public et devra justifier d'au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la passation, et/ou du contrôle et/ou de la régulation des marchés publics et des délégations de service public. Une expérience dans un pays de l'espace UEMOA serait un atout.

**En expérience spécifique**, le Chef de mission doit en outre avoir conduit et achevé au moins trois (03) missions d'audit des marchés publics au cours des dix (10) dernières années.

- deux (2) experts en audit comptable, titulaires d'un diplôme BAC + 5 ans au moins en audit et/ou en finances, économie, comptabilité-gestion ou tout autre domaine connexe.

**Pour l'expérience générale**, ils doivent avoir, chacun, au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de l'audit des marchés publics et des délégations de service public, et/ou audit comptable et financier.

**En expérience spécifique**, chacun des auditeurs doivent avoir participé à au moins deux (02) missions en audit des marchés publics et délégations de service public ou audit comptable et financier au cours des dix (10) dernières années.

- deux (02) spécialistes en marchés publics dont un en travaux, titulaires, chacun, d'un diplôme BAC + 5 ans au moins dans l'un des domaines (juridique, technique, économique, marchés publics, gestion) ou équivalent.

**Pour l'expérience générale**, ils doivent avoir, chacun, au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de la passation et /ou d'exécution, et/ou du contrôle et/ou de régulation des marchés publics et des délégations de service public, dans un pays de l'espace UEMOA.

**En expérience spécifique**, chacun des spécialistes en marchés publics, ils doivent avoir participé à au moins deux (02) missions d'audit des marchés publics et délégations de service public au cours des dix (10) dernières années.

- trois (3) ingénieurs, experts « domaines » dont chacun doit être de niveau Bac + 5 minimum, en bâtiment et/ou travaux publics ou équivalent ayant une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de contrôle de chantiers ou de niveau de niveau Bac + 3 minimum, en bâtiment et/ou travaux publics ou équivalent ayant une expérience d'au moins 20 ans dans le domaine de contrôle de chantiers.

En outre, le candidat doit prouver que ces experts ont exercé des missions terrains dans au moins cinq (5) régions du Niger.

**NB** : La Non justification, par un soumissionnaire, de la composition de l'équipe telle que ci-dessus spécifiée entraîne automatiquement le rejet de sa manifestation d'intérêt. En cas de groupement, le Chef de File doit obligatoirement indiquer le membre duquel relève directement l'Expert Consultant, chef de mission proposé.

### **Article 3 : Un dossier par candidat**

Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier ; un candidat qui présente plusieurs dossiers sera disqualifié.

### **Article 4 : Frais de soumission**

Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et l'Autorité contractante ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la présélection.

## **CHAPITRE II : DOSSIER DE PRESELECTION**

### **Article 5 : Contenu du dossier de présélection**

Le dossier de présélection comprend les documents énumérés ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément aux dispositions de l'article 7 ci-dessous :

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Note relative à l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Renseignements sur les expériences des consultants.

L'Autorité contractante se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat.

### **Article 6 : Demande d'éclaircissements apportés au dossier de présélection**

Tout Candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de présélection peut en faire la demande à l'Autorité contractante par lettre, courrier électronique (E-mail) ou télécopie. L'Autorité contractante répondra à toute demande d'éclaircissement reçue au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures. Dans le

même temps, une copie de la réponse de l'Autorité contractante sera adressée à tous les candidats qui ont retiré le dossier de présélection, indiquant la question posée mais sans mentionner son auteur.

### **Article 7 : Modifications au dossier de présélection**

Jusqu'à cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante peut, pour des raisons motivées, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat, modifier le dossier de présélection au moyen d'un additif.


Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par écrit, à tous les candidats qui ont retiré le dossier et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité contractante doit, en cas de changement des données, reporter la date limite de remise des candidatures de cinq (5) jours calendaires au minimum.

## **CHAPITRE III : PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

### **Article 8 : Composition du dossier de candidature**

Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents ci-après :

- a) la lettre de manifestation d'intérêt dûment remplie et signée ;
- b) le document attestant l'existence juridique du Candidat (Attestation d'inscription au RCCM ou équivalent ou statut pour les cabinets ou attestation d'inscription à un ordre pour les professions assujetties) ;
- c) la liste nominative des experts (personnel clé) mentionnant leurs qualifications académiques et leurs expériences établie conformément au modèle joint à la pièce 3 du dossier de présélection . La présélection du candidat sur la base de la liste du personnel clé proposé ne fait pas obstacle à la modification de cette liste à l'étape de la demande de proposition ;
- d) la liste des prestations similaires réalisées par le Candidat (le cabinet) pendant les dix (10) dernières années ( de 2012 à 2022) accompagnées des attestations de bonne fin ou des copies des contrats lorsque les missions sont en cours d'exécution établie conformément au modèle joint à la pièce 3 du dossier de présélection.

 L'absence de l'un des documents ci-dessus indiqués entraîne le rejet de la candidature.

***NB : Sans que cela soit limitatif, les documents ci-après seront demandés dans la Demande de Propositions.***

- 1) Une attestation de régularité fiscale (ARF) portant l'objet de la Demande de propositions et en son original, datant de moins de trois (3) mois à la date limite de remise des Demandes de Propositions pour les soumissionnaires nationaux. Les soumissionnaires relevant de l'espace communautaire et les étrangers doivent joindre, selon le cas, soit une attestation de non double imposition délivrée par les services fiscaux nationaux, soit une attestation d'engagement

à payer par retenue à la source l'impôt sur les bénéfices des non-résidents, dûment signé par le soumissionnaire ;

- 2) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité chargée de la Régulation des Marchés Publics du Niger datant de moins de six (6) mois à la date limite de remise des Demandes de Propositions pour les cabinets du Niger ou pour les cabinets extérieurs ayant une représentation au Niger. Pour les cabinets de l'espace UEMOA, ils doivent joindre l'attestation de non exclusion à la commande publique de l'Autorité chargée de la Régulation des Marchés Publics de leur pays d'origine et celle du Niger.

### **Article 9 : Langue de la candidature**

Toute candidature et tout document concernant le dossier de présélection, échangés entre le candidat et l'Autorité contractante seront rédigés en français.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

 L'absence de traduction entraîne le rejet de la candidature.

## **CHAPITRE IV : REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

### **Article 10 : Date et heure limites de remise des dossiers de candidature**

Les candidatures rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse suivante : **Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24, Bureau d'ordre (Porte A01) au plus tard le 16 juin 2023 à 10 heures (heure locale)** et porter expressément les mentions :

- « **A Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), 394 Rue du plateau PL18, BP : 725 Niamey – Niger, Tel : 00 227 20 72 35 00, Fax : 00 227 20 72 52 24** » ;
- « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet chargé d'auditer les marchés en souffrance sur la période allant de 2011 à 2020** » ;
- « **À n'ouvrir qu'en commission** ».

L'envoi par courrier électronique n'est pas admis.

### **Article 11 : Candidatures hors délai**

Toute candidature reçue par l'Autorité contractante après la date et l'heure limites précisées à l'article 10 ci-dessus pourra être rejetée.

L'Autorité contractante se réserve toutefois le droit d'accepter un dossier de candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des candidatures et avant la publication des résultats de la présélection.

## **CHAPITRE V : EXAMEN ET EVALUATION DES CANDIDATURES**

### **Article 12 : Examen des candidatures**

L'auxiliaire de justice assermenté constatera, pour le compte de l'Autorité contractante, le nombre de candidatures reçues ainsi que le contenu de chaque dossier en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister.

Les représentants des candidats présents signeront une liste de présence qui sera jointe au procès-verbal d'examen des dossiers.

Lors de l'examen des candidatures, l'auxiliaire de justice assermenté annoncera les noms des candidats et le contenu de chaque dossier.

Aucune candidature ne sera rejetée à ce stade, à l'exception des candidatures reçues hors délai.

Il est établi un procès-verbal d'examen des candidatures qui comporte notamment les informations communiquées aux candidats présents. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres présents de la commission d'examen des candidatures ; tout procès-verbal non signé par l'auxiliaire de justice assermenté ne sera pas valable.

### **Article 13 : Evaluation des candidatures**

Dans un premier temps, l'Autorité contractante éliminera les dossiers ne présentant pas tous les documents requis à l'article 8 ci-dessus.

Dans un second temps, elle éliminera les dossiers des candidats ne répondant pas aux critères de qualification définis à l'article 2 ci-dessus.

Dans un troisième temps, l'Autorité contractante retiendra sur la liste restreinte tous les candidats répondant aux critères de qualification définis à l'article 2 ci-dessus.

En fin, l'Autorité contractante classera les candidats retenus à la troisième étape et retiendra les candidats présentant les meilleures qualifications pour l'exécution de la mission.

### **Article 14 : Notification des candidatures retenues**

Au plus tard vingt-cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante notifiera par écrit aux candidats présélectionnés, que leurs candidatures ont été retenues sur la liste restreinte.

Il informera dans le même temps les autres candidats du motif de rejet de leurs candidatures.

### **Article 15 : Recours des candidats**

Les griefs formulés par les candidats sur le dossier de présélection ou au cours de la procédure de présélection des candidatures font l'objet d'un recours préalable auprès de l'Autorité contractante.

En l'absence de réponse ou en cas de suite non favorable dans les délais prescrits par le code des marchés publics et des délégations de service public, ils sont adressés au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Tout recours déclaré recevable par le Comité de Règlement des Différends entraîne la suspension de la procédure de présélection des candidatures.

**REPUBLIQUE DU NIGER**

---

**DOSSIER DE PRESELECTION DE CANDIDATS  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'AUDITER LES  
MARCHES EN SOUFFRANCE SUR LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2020**

---

**PIECE N° 3 DU D.P**

---

**FINANCEMENT : ARCOP**

---

**RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES  
CONSULTANTS**

PIECE N° 3 DU D.P:  
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES CONSULTANTS

Liste du personnel spécialisé (personnel clé)

**Qualifications et expérience du personnel clé dont la participation est envisagée pour l'exécution de la mission. (Utiliser le modèle ci-après).**

Poste	Nom et Prénoms	Profil	Nationalité	Années d'expérience (en général)	Années d'expérience en [indiquer l'objet spécifique de la mission]	Années d'expérience en [indiquer autre expérience pertinente pour l'accomplissement de la mission]	Connaissance du français (Parfaite-Bonne-élémentaire)

(Signature et cachet)

Nom du Responsable du Cabinet

PIECE N° 3 DU D.P:  
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES CONSULTANTS

Liste des prestations similaires réalisées

**Expérience du cabinet pour l'exécution de la mission (missions de nature et de volume similaires à la présente mission réalisées au cours des [indiquer nombre] dernières années.**

Nom du Cabinet :	
Objet social :	
Capital social :	
Siège social (ville, pays) :	
Adresse :	
Nom du client :	Valeur approximative du contrat (en dollar des USA, en Euros ou en Franc CFA :
Adresse :	
Durée de la mission (mois) :	
Date de démarrage (mois/année) :	
Date d'achèvement (mois/année) :	
Description de la mission :	
Nombre total d'employés/mois ayant participé à la mission :	

(Signature et cachet)

Nom du Responsable du Cabinet